

# **BULLETIN MUNICIPAL**



- LE MOT DU MAIRE -

=====

La période estivale voit généralement s'implanter un peu partout les chantiers de travaux communaux. Lepuix n'échappe pas à la règle. La réfection de la Rue des Mines, l'aménagement de la partie haute de la Rue de la Beucinière sont en cours de réalisation. La réfection d'une salle de l' Ecole Primaire, et le "toiletage" du corps de garde sont également au programme 1993.

L'objectif le plus important est le Centre de Loisirs et de Tourisme des "Courts Champs". Ce projet, longuement réfléchi, devrait se concrétiser par une première tranche de travaux au cours du 4ème trimestre 1993.

Cet ensemble s'articule autour de 3 pôles :

- a) création d'une salle de loisirs et rencontres , d'une surface de 260 m2
- b) création d'une bibliothèque, médiathèque
- c) création d'un accueil touristique (départ de randonnées, information, etc...)

Le coût prévisionnel de cette opération est de : 2 336 045 Francs Hors taxes. Décomposés en trois tranches, les travaux s'effectueront sur les années 1993, 1994 et 1995.

Cet investissement peut paraître important, mais il est tout à fait supportable pour notre commune, avec sa population de près de 1 100 habitants. Lepuix-Gy a une population jeune avec un tissu associatif riche et actif pour une commune rurale.

.. / ..

En outre, il n'existe pas de salle communale de rencontres, à part le bâtiment paroissial, qui, s'il rend de grands services, s'avère trop exigü.

Il est par ailleurs important de maintenir dans notre commune de bonnes conditions pour l'expression de la vie locale. Ce bâtiment communal Multi-Services, à travers la pérennisation d'activités déjà existantes, doit apporter la possibilité de générer des nouvelles activités.

Cet été 1993 voit également la mise en place, par le Conseil Général, d'un service de garde-champêtres intercommunaux sur tout le secteur sous-vosgien. Ces garde-champêtres appelés "garde-nature" ont pour mission prioritaire la surveillance et la protection du milieu naturel.

Cet essai financé intégralement par le Conseil Général sera d'une durée de 3 mois. A l'issue de cette période, un bilan sera établi.

Bernard DEMOUGE.

## LA VIE SCOLAIRE

### Mouvements d'Enseignants

Cette fin d'année scolaire voit le départ de trois de nos enseignants : Madame LIEBELIN et Monsieur KIEFLIN en maternelle et Mademoiselle FAVARD en primaire.

Le départ de Martine LIEBELIN marque une page de l'histoire récente de notre village, jugeons-en plutôt :

- Arrivée en septembre 1971 Mademoiselle Martine CABARDI devait par la suite épouser son collègue de l'école primaire François LIEBELIN. Elle a eu l'honneur d'être la première directrice de la maternelle qui venait d'être aménagée en quelques semaines dans l'ancienne salle d'asile. Par la suite, et toujours sous sa direction, une seconde classe de maternelle voyait le jour, permettant de préscolariser à Lepuix les enfants des deux Auxelles. En 1986 le regroupement des classes primaires permettait à l'école maternelle de disposer de locaux convenables et occupant toute la surface des anciennes Ecole de Filles et Salle d'Asile. A signaler encore en 1987 la réussite de la fête commémorant le centenaire de la construction de l'école et la brochure sur ce thème, rédigée par Madame LIEBELIN et éditée avec le concours de la commune. Les plus anciens (les papas et mamans des élèves d'aujourd'hui) se souviendront aussi de "LE P'TIT MONTIEUX" journal des écoles qui parut il y a une quinzaine d'années.

Pour la remercier de son dévouement, le Conseil Municipal se devait de marquer son départ. Le vendredi 2 juillet à la Mairie, cadeau et gerbe de fleurs lui furent remis en souvenir de ces 22 années passées parmi nous et bonne chance lui fut souhaitée dans son nouveau poste à Grosnagny.

Au cours de cette cérémonie furent également remerciés Monsieur Dominique KEIFLIN et Mademoiselle Isabelle FAVARD qui nous quittent.

### Devenir de la 4ème classe

Un courrier de Monsieur l'Inspecteur d'Académie, en date du 30 Mars 1993 nous informe de la :

- " SUPPRESSION CONDITIONNELLE d'UN POSTE ELEMENTAIRE "
- " à compter de la rentrée de Septembre 1993 "
- " La situation de l'école sera réexaminée au vu du "
- " constat des effectifs au jour de la rentrée. "

(Voir pages suivantes la délibération déjà prise le 29 Janvier par le Conseil Municipal.

11 Décembre 1992

- \* Travaux présentés pour subvention D.G.E.
  - Chaussée Rue des Mines : 83 000 F
  - Busage Rue du Moulin : 60 000 F
  - Rénovation d'une classe primaire : 30 900 F

\* SICTOM : il est décidé d'adhérer au Syndicat d'Etudes pour l'élimination des déchets, sur un plan départemental

\* Acquisition de terrain : il est donné suite à une proposition faite à la commune d'acquérir 2 parcelles d'une contenance globale de 15 ares 90 ca au lieu-dit "Les Champs des Boulets"

\* Régime indemnitaire des employés communaux, en application de la loi, le Conseil Municipal décide d'instituer le régime proposé, de l'appliquer aux agents concernés et de voter les crédits correspondants

\* Prix aux élèves : il sera attribué un prix de 100F aux élèves domiciliés sur la commune et qui ont passé avec succès les examens suivants de l'enseignement primaire et du second cycle.

\* Un crédit de 14 000 FR est alloué pour la réhabilitation de la fontaine Notre-Dame.

29 Janvier 1993

\* L'Inspection d'Académie signale que compte tenu des prévisions d'effectifs à la prochaine rentrée scolaire, la 4ème classe risque d'être fermée. Le Conseil prend acte de la décision, déplore le seuil élevé retenu, souhaite que ce seuil ne soit pas rigide et qu'une marge de 2 ou 3 élèves puisse être prise en compte.

\* La cotisation au Service de Médecine Professionnelle du personnel communal est fixée à 227 FR par agent et par an.

\* suite au programme "quatre-quarts" auquel la commune a souscrit avec la Région, le Département, et l'Office Public d'HLM, ce dernier cède à titre gratuit les terrains situés autour des deux immeubles concernés, soit 10 ares 33 ca.

\* La Commune participera au fonctionnement du Centre de Loisirs sans Hébergement (CLSH) de Giromagny au prorata du nombre d'enfants de la commune.

\* Le Conseil émet un avis favorable au Plan Départemental des Itinéraires de Randonnée proposé par le Département.

\* L'avant-projet de la création d'une salle communale sur l'ancien site de la colonie Alsthom est approuvé.

12 Mars 1993 :

- \* le programme forestier 1993 est approuvé :
  - travaux d'entretien : 24 203.- FR H.T
  - travaux d'investissement : 30 399.- FR H.T
  - création d'une piste : 56 047.- FR H.T
- \* L'indemnité de gardiennage de l'église est fixée à 2 520.- FR
- \* un décret du 1er octobre 1992 étend le régime indemnitaire des employés communaux aux Agents Spécialisés des Ecoles Maternelles. Le Conseil vote les mesures qui en découlent.
- \* Le Conseil décide d'adhérer à la Convention relative à l'Etude d'Assainissement de la Vallée de la Savoureuse, qui regroupe 6 communes (Chaux, Giromagny, Lachapelle-sous-Chaux, Lepuix-Gy, Rougegoutte et Vescemont). Il en coutera 4,10 FR par habitant.
- \* pour un voyage en Italie de 4 jours d'une classe du collège de Giromagny, concernant 3 élèves de la commune, une subvention exceptionnelle de 300 FR est accordée. Elle sera versée directement aux familles.
- \* de même pour une classe de maternelle de la commune qui désire faire un voyage reposant sur un projet pédagogique à Aisey, une subvention exceptionnelle de 1 300F (25% du coût) est accordée.
- \* Régime indemnitaire des élus : l'indemnité maximum prévue par la loi est votée, mais le Conseil autorise le Maire à fixer à 60% du maximum autorisé, l'indemnité des adjoints est fixée à 40% de l'indemnité du maire.

26 Mars 1993 :

- \* Cotisations et taxes diverses pour 1993 :
  - SMIBA : 3 376,30 FR
  - Syndicat Intercommunal du Pays Sous-Vosgien : 12 FR par habitant soit 12 744 FR
  - Taxe funéraire : 720 FR
  - Prix du m3 d'eau : 3,29 FR, soit :
    - Eau : 2,305
    - taxe de pollution : 0,830
    - taxe FNDAE : 0,105
  - Association des Maires : 850 FR
- \* L'ASVAA propose une étude diagnostic de l'habitat dans le Pays Sous-Vosgien. La commune décide d'y adhérer moyennant une participation de 3,60 FR par habitant.
- \* La nouvelle comptabilité applicable aux réseaux d'eau nécessite de fixer la valeur et la durée des investissements. Le Conseil décide de retenir :
  - Réservoirs : coût 146 145 FR  
amortissement sur 100 ans
  - Réseaux : coût 307 063 FR  
amortissement sur 35 ans

13 Avril 1993 :

\* un poste Contrat-Emploi-Solidarité (CES) est créé au profit des associations de la commune pour l'entretien de leurs installations. Ce poste, confié à Monsieur Patrick POMMELET, chomeur longue durée non indemnisé - sera sous la responsabilité administrative de la commune et technique des présidents d'associations (ou de leurs représentants nommé-ment désignés).

\* Il est proposé à la commune une parcelle de terrain de 14 a 73 ca au lieu-dit "Devant la Ville". Le Conseil accepte cette proposition.

12 Juin 1993 :

\* le conseil décide d'adhérer au Syndicat intercommunal d'aménagement et de gestion de la zone d'activité de Fontaine et de prendre les 14 parts de 10 000 FR qui lui sont proposées.

\* les comptes de gestion du receveur communal et le compte administratif du Maire sont acceptés pour les comptabilités principale et annexes (voir chapitre spécial).

\* Il est décidé une majoration de 5 points des taux de l'abattement obligatoire de la Taxe d'Habitation pour charges de famille (applicable en 1994).

\* les coupes de l'exercice 1993 - soit les parcelles 29, 30, 35, 50, 51 et 52 seront mises aux adjudications générales, ainsi que la coupe d'emprise d'une piste de vidange dans les parcelles 41, 42, 43 et 44.

\* le projet de construction d'un Centre de Loisirs et de Tourisme est accepté pour un montant de 2 336 075.- FR. Il sera demandé un subventionnement maximum auprès du Conseil Général, de la Région, de l'Etat, de la Délégation Régionale du Tourisme et du FIDAR (132 160 F H.T de travaux pour le dossier création d'un Accueil Touristique).

\*Sont désignés membres de la commission d'appels d'offres pour l'ouverture des plis pour les travaux de construction du Centre de Loisirs et de Tourisme (ex. colonie Alsthom :

- membres titulaires :

Bernard DEMOUGE - Gilbert HUMBERTCLAUDE  
Michel CONRAD - Gérard TRAVERS

membres suppléants :

Jean CHASSIGNET - Léon PIOT  
Jean-Marie GRIMLER - Daniel TERZAGHI

\* Il est proposé à la commune une parcelle de terrain de 12 a 09 ca au lieu-dit "Les Prés du Feu", parcelle attenante au terrain de football. Le Conseil accepte la proposition.

BUDGET PRIMETIF 1993 et COMPTE ADMINISTRATIF I992

	B.P. 93	C.A. 92
<b>DEPENSES de FONCTIONNEMENT</b>	2 213 702	2 510 070
Denrées et fournitures	67 000	65 219
Frais de personnel	701 000	653 416
Impôts et taxes	52 000	50 225
Travaux et Services extérieurs	279 937	235 552
Participations et contingents	644 145	706 537
Allocations et subventions	85 500	79 600
Frais de gestion générale	139 000	121 453
Frais financiers	160 057	177 465
Dotation aux amort. & provis.	0	0
Charges extérieures	2 000	362
Prélev. pour dépenses d'invest.	37 113	420 191
<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	2 213 702	2 381 708
Produits de l'exploitation	154 600	142 597
Produits domaniaux	603 130	777 063
Produits financiers	10 000	15 171
Recouvrements - Subventions	145 917	173 591
Dotations versées par l'Etat	765 431	741 931
Impôts indirects	27 213	36 916
Contributions directes	512 356	487 232
Produits antérieurs	0	0
Produits exceptionnels	0	0
<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	237 630	344 753
Remboursements d'emprunts (capit)	157 013	175 113
Acquisition de biens	20 000	43 690
Trx Bâtiment et génie civil	110 617	623 437
Acquisition titres et valeurs	0	2 453
<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	237 630	921 970
Subventions d'équipement	0	213 360
Prélèvement sur Rec. de Fonct.	37 113	420 191
Participations	172 000	232 917
Produits des emprunts	0	0
Autres recettes	23 517	0

# COMMENTAIRES sur le BUDGET PRIMITIF 1993

---

---

Taux communal des 4 Taxes locales pour 1993			
- taxe d'habitation	2,52	au lieu de	2,29
- foncier bâti	4,13	"	3,30
- foncier non bâti	46,04	"	41,36
- taxe professionnelle	3,12	"	2,34

Charges intercommunales en 1993	
- Syndicat du CES	36 348
Piscine	33 934
3 Rivières	67 624
Pays Sous-Vosgien	12 744
Ordures ménagères	161 715
Zone Multisite Nord	3 200
Ecole Musique & Arts Plas.	13 935
SMIBA	3 876
Etude sur l'assainissement	4 354
Diagnostic habitat	3 823
Parc naturel des Ballons	2 300
Communes Forestières	2 310

## Subventions allouées pour 1993

ASLG	7 000
Tennis	3 300
Ski Club	2 600
Pêche	2 000
Foulées	600
Lepuix Fleuri	4 500
La Clique	4 000
Coop. Scolaire (6 x 500)	3 000
Bibliothèque	2 500
AC / PG	600
Patrimoine s/vosgien	1 000
U.S.E.P. (sport scolaire)	1 000
USG Athlétisme	300
Sté Tir Giro	300
Piscine Etueffont	300
Amicale Giro (Gymnastique)	300
Maternelle - Voyage à Aisey	1 300
CES Giro - Voyage en Italie	800
Enfant Plaisir (ex-Myopathes 90)	500
Personnel Communal	32 000
Noel des Personnes Agées	7 500
Prix aux élèves	3 000
Bourses aux élèves	2 000
Aides ménagères	600

COMMENTAIRES sur le COMPTE ADMINISTRATIF 1992

1/ Comptabilité principale

- Résultat 91 reporté	962 303
- Recettes totales de fonctionnement	2 381 703
- Recettes totales d'investissement	921 970

Recettes totales 4 266 431

- Dépenses totales de fonctionnement	2 510 071
- Dépenses totales d'investissement	344 752

Dépenses totales 3 354 823

Excédent brut . . . . . 911 658

Restes à réaliser . . . . . 330 580

Excédent net à reporter  
au B.S. 93 581 078

Dépenses réelles totales par habitant	3 013
dont : dépenses réelles d'investissement	1 246
dépenses réelles de fonctionnement	1 772
Frais de personnel	590
Transferts versés	567

Recettes réelles de fonctionnement par habitant	3 132
dont Domainial et exploitation	948
D.G.F	672
Contributions directes	333
Transferts reçus	316

Annuité de la dette par habitant 312

soit 15% des recettes réelles de fonctionnement

Fonds de roulement au 31/12/92 3 mois

2/ Comptabilité annexe : EAU

Recettes totales de fonctionnement	108 454
Recettes totales d'investissement	<u>0</u>

Recettes totales 108 454

Dépenses totales de fonctionnement	84 284
Dépenses totales d'investissement	<u>0</u>

Dépenses totales 84 284

Excédent brut . . . . . 24 170

Restes à réaliser . . . . . 7 457

Excédent net . . . . . 16 713

# UNE ENTREPRISE D'INSERTION à LEPUIX.GY : S A P I N

S . A . P . I . N : Secteur  
d' Aménagement  
Pour  
l' Insertion dans le  
Nord du Territoire de Belfort

S . A . P . I . N : 27 Rue de Belfort  
90200 LEPUIX.GY  
Tél. 34.29.59.73  
Fax. 34.29.59.79

Créée à l'initiative du Conseil Général, l'entreprise d'insertion S.A.P.I.N - Association Loi 1901 - a débuté ses activités depuis le 15 Février 1993.

Elle a pour objectif de salarier des hommes et des femmes socialement en difficultés, et de leur permettre de se réinsérer au travers de métiers liés à l'environnement.

L'encadrement de S.A.P.I.N est composé de professionnels qualifiés dans chaque secteur d'activité. Ils assurent la gestion du chantier et encadrent une équipe de 4 à 5 personnes.

S.A.P.I.N dispose d'un parc de machines lui permettant de faire face à tous types de besoin (2 tracteurs, 1 tracto pelle, 1 broyeur, 1 enfonce-pieux ...)

L'entreprise réalise des devis gratuitement pour tous types d'interventions pour particuliers ou collectivités.

## DOMAINES D' ACTIVITES

Ils sont de trois ordres :

### AMENAGEMENT DE RIVIERES

- enlèvement d'embacles
- maintien des berges par fascinage
- restauration de seuils
- revégétalisation
- gestion de la végétation

### ESPACES VERTS

- plantations
- élagage, taille de formation
- entretien des fossés, chemins, abords, ...
- aménagement et entretien de parcours sportifs, d'aires de jeux, de chemins de randonnées, ..
- petits terrassements
- réhabilitation d'espaces naturels

### TRAVAUX FORESTIERS

- tous travaux de bûcheronnage (grumes et chauffage)
- abattages délicats
- débardage bois de chauffage
- broyage d rémanents

## La PAGE Du PARC DES BALLONS

### LE PARC et l'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

" Le role fondamental du Parc : être l'initiateur de projets d'aménagement du territoire qui puissent être repris à leur compte par les partenaires locaux "

Jean-Paul FUCHS, Président du Parc

\* Les Enjeux : Assurer la cohérence de l'aménagement et du développement de son territoire, est la vocation essentielle du Parc. En effet la quasi-totalité de ses actions en matière :

- de préservation de l'environnement
- de développement économique
- de mise en valeur du patrimoine
- d'accueil touristique
- de sensibilisation des publics

se situent dans ce cadre. Il s'agit avant tout de compenser des déséquilibres économiques et paysagers du massif et de procéder à une véritable gestion des espaces à long terme.

\* Le role du Parc : En l'absence de pouvoirs réglementaires, le Parc doit susciter un aménagement équilibré des espaces en tenant compte des ressources locales et de leur fragilité. Ceci ne peut se faire sans l'assentiment des acteurs locaux et notamment des maires. La contribution du Parc peut porter sur plusieurs points :

- définition de projets d'aménagement sur la base de concertations locales
- soutien technique dans la définition de démarches de travail
- participation financière aux actions engagées.

#### Les interventions à Lepuix-Gy :

- le schéma de réhabilitation et de ré-aménagement du site du Ballon d'Alsace élaboré par le Parc, et repris par le Conseil Général et le SMIBA
- la valorisation possible du village, où municipalité antenne locale du Parc et équipe technique de Munster, après avoir constaté que toutes les actions définies ci-dessus dans les "Enjeux" sont applicables dans un schéma d'aménagement, ont pu :
  - définir un projet : les atouts, les points forts les potentialités de Lepuix-Gy
  - constituer un document de synthèse
  - obtenir le subventionnement d'une première action, à savoir la signalisation harmonieuse dans le village

Ce schéma sera présenté prochainement au Conseil Municipal pour suite à donner dans un programme à long terme.

#### Budget d'Investissement 93 du Parc

- Patrimoine naturel	1 431 400
- Patrimoine culturel	997 800
- Aménagement et développement local	1 463 500
- Communication et Promotion	440 000

INFORMATIONS DIVERSES

COMMUNIQUE du CONSEIL GENERAL

Extrait d'une lettre du Président du Conseil Général adressée aux Maires :

Dans le cadre de sa politique d'action sociale et de santé, le Conseil Général attache une priorité particulière à la solidarité vis à vis des personnes âgées. Celle-ci s'organise autour de trois objectifs majeurs qui sont le reflet des aspirations légitimes de nos aînés :

- renforcer le soutien à domicile
- prévenir et prendre en compte toutes les formes de dépendance
- permettre à nos personnes âgées d'affirmer leur rôle et place dans la vie sociale.

Dans cette perspective, j'ai proposé à l'assemblée départementale d'inscrire dans ses priorités pour 1993 de nouvelles initiatives et, précisément, la création de deux services "accueil-solidarité", l'un à Giromagny et l'autre à Grandvillars. Ces services de proximité ont notamment pour objet :

- d'informer, d'aider, et de conseiller les personnes âgées et leur famille
- de coordonner les diverses formes d'intervention à domicile
- de susciter de nouvelles initiatives locales

L'action du service "accueil-solidarité", situé 36, Grande Rue à Giromagny, s'étend sur les cantons de Fontaine, Giromagny, Offemont, Rougemont-le-Château, et Valdoie.

- Le Conseil Général y affecte le personnel suivant :
- Madame Géraldine DELARBRE, conseillère en gérontologie
  - Madame Fabienne FINCK, assistante sociale du secteur de Giromagny
  - Madame Nathalie JACOULOT, secrétaire

A compter du 5 Avril 1993, ce service est ouvert au public du lundi au vendredi, de 14 à 18 heures. Tél. 84.29.59.84

La conseillère en gérontologie effectuera des visites à domicile en tant que de besoin, et tiendra deux permanences les lundi et jeudi après-midi, aux heures d'ouverture du service.

Les permanences de l'assistante sociale du secteur demeurent inchangées, à savoir :

- le mardi matin de 9 à 12 heures
- et le jeudi après-midi de 14 à 18 heures

Je compte sur votre partenariat actif et vous remercie de bien vouloir tenir ces informations à la disposition de vos administrés, et de réserver le meilleur accueil à Madame Géraldine DELARBRE, conseillère en gérontologie, qui, dans l'exercice de ses fonctions, ne manquera pas de vous (ndlr : les Maires) rencontrer en vue d'échanger toutes informations et idées susceptibles de servir les intérêts des plus agés de nos concitoyens.

COMMUNIQUE de l'O.N.F

Monsieur D. FRICK, chef de triage de l'O.N.F, nous demande de diffuser le message ci-après concernant les tournées de surveillance dans les forêts soumises au régime forestier :

Comme l'an dernier, des tournées de surveillance seront effectuées les dimanches et jours fériés, pendant l'été, dans les forêts soumises au régime forestier par les agents de l'Office National des Forêts.

Ces tournées auront pour but de prévenir l'introduction de véhicules à moteur en forêt soumise en dehors des chemins ouverts à la circulation, la présence de feux à distance prohibée, l'abandon de détritrus, etc..

Cette interdiction ne s'applique pas aux vélos tous terrains (qui ne sont pas des véhicules à moteur) , ni aux ayants-droits. Sont réputés ayants-droits :

- les propriétaires riverains ou enclavés
- les exploitants forestiers et leurs employés
- les chasseurs ou pêcheurs en période d'ouverture
- les titulaires de titres de menus produits forestiers, etc.

Toutes les personnes qui pensent pouvoir prétendre à la qualité d'ayants-droits peuvent se renseigner en mairie.